

Programme de Coordination Locale de L'Enfance

SOMBREFFE
2025 - 2030

ACCUEIL TEMPS LIBRE

Les opérateurs du programme CLE

ETAT DES LIEUX

Les besoins et le résultat des
évaluations du programme CLE
2020-2025

LES PROJETS D'AVENIR

Les objectifs du programme
2025 - 2030 et les modalités

Table des matières

INTRODUCTION

1. ORIGINE ET CADRE LÉGAL DE L'ACCUEIL TEMPS LIBRE (ATL)
2. L'ÉTAT DES LIEUX ET LE PROGRAMME DE COORDINATION LOCALE DE L'ENFANCE (CLE) : QU'EST-CE QUE C'EST ?

PRÉSENTATION DE LA COMMUNE

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA COMMUNE
2. PRÉSENTATION DE L'ATL DANS LE SERVICE COHÉSION SOCIALE
3. COMPOSITION DE LA COMMISSION COMMUNALE DE L'ACCUEIL (CCA)

PARTIE GÉNÉRALE

1. IDENTITÉ DES OPÉRATEURS DU PROGRAMME CLE
2. PRÉSENTATION DES PARTENAIRES DE L'ACCUEIL TEMPS LIBRE (ATL)
3. BESOINS D'ACCUEIL MIS EN ÉVIDENCE GRÂCE À L'ÉTAT DES LIEUX
4. OBJECTIFS DU PROGRAMME CLE 2025-2030
5. MODALITÉS DE COLLABORATIONS ET PARTENARIATS
6. MODALITÉS D'INFORMATIONS
7. MODALITÉS DE RÉPARTITION BUDGÉTAIRE

ANNEXES

1. TABLEAU DE SYNTHÈSE DES OPÉRATEURS
2. FICHE DE CHAQUE OPÉRATEUR

Contactez-nous

Allée de Château Chinon, 7
5140 Sombreffe
071/11.70.05
info@sombreffe.be

Calendrier

CCA le 13 mars et du 15 avril 2025
Assemblée d'élections des membres le 13 mars
2025 à 17h à la salle du Conseil
Allée de Château Chinon, 7 à 5140 Sombreffe



1. Origine et cadre légal de l'Accueil Temps Libre

Depuis les années 80, les besoins sociétaux ont évolué face aux parents qui doivent de plus en plus trouver des solutions pour concilier vie professionnelle et vie privée.

En 2003, le décret ATL (modifié par l'arrêté royal du 14 mai 2009) a vu le jour. De ce décret est né le concept d'Accueil Temps Libre ainsi que la fonction de coordination ATL. La qualité de l'accueil des enfants durant leur temps libre est devenue, depuis lors, une préoccupation à part entière.

L'ATL regroupe toutes les activités organisées avant et après l'école, le mercredi après-midi, les week-ends et pendant les jours de congés.

Il se distingue en deux catégories d'activités :

1. Les activités culturelles et sportives. Ces activités sont monothématiques et ont pour objectif principal l'apprentissage d'une compétence. Nous retrouverons dans cette catégorie les académies de musique, les clubs sportifs, les cours de danse, les activités créatives, ...

2. Les activités multidimensionnelles. Ces activités proposent aux enfants un accueil encadré qui prend en compte son développement global. Nous retrouvons dans cette catégorie les organisations de jeunesse, les maisons de jeunes, les centres de vacances, les écoles de devoirs et les accueils extrascolaires.

!! : Les temps scolaire et de midi ne font pas partie du décret ATL.

Chaque commune décide d'entrer ou non dans le dispositif ATL. La Commune de Sombrefre y est entrée en 2004.

Les missions du coordinateur ATL sont définies dans l'article 17 du décret :

1. Soutenir le membre du Collège communal en charge de cette matière, dans la mise en œuvre et la dynamisation de la coordination Accueil Temps Libre, telle que décrite dans le présent décret ;

2. Sensibiliser et accompagner les opérateurs de l'accueil dans le développement de la qualité de l'accueil ;

3. Encourager le développement d'une politique cohérente pour l'Accueil Temps Libre sur le territoire de la commune.

L'état des lieux & le programme CLE

2. L'état des lieux et le programme de coordination locale de m'enfance, qu'est-ce que c'est ?

Dans le cadre de ses missions, le coordinateur ATL veille à réaliser tous les 5 ans un état des lieux de l'accueil sur le territoire. Cet état des lieux permet ensuite l'établissement du nouveau **programme de Coordination Locale de l'Enfance (CLE)**.

L'état des lieux est un relevé de l'offre extrascolaire existante et une analyse des besoins des parents, enfants et professionnels. Il s'agit d'une « photographie » de ce qui existe sur le territoire à un moment précis.

Le programme CLE est un programme d'accueil de l'enfance coordonné et concerté entre les membres de la CCA, le coordinateur ATL et la sphère politique locale. La concertation avec des acteurs locaux permet de structurer l'offre d'accueil et de favoriser les synergies locales.

L'objectif prioritaire de ce programme est de tendre vers une rencontre des besoins exprimés dans l'état des lieux.



Présentation de la Commune

1. Présentation générale de la Commune

La Commune de Sombreffe compte, au 1^{er} janvier 2024, 8 388 habitants répartis sur 35,9 km² et dans 4 villages.

Sombreffe, qui est le centre administratif compte 3 378 habitants et deux écoles (une école du réseau libre et une école du réseau officiel organisé).

Ligny, qui est le deuxième plus gros village, compte 2 606 habitants et deux écoles (une école du réseau libre et une école du réseau officiel subventionné).

Tongrinne compte 1 788 habitants et une école du réseau officiel subventionné.

Boignée compte 613 habitants et une école du réseau officiel subventionné.

A titre de comparaison, Gembloux comptabilise 26 496 habitants, Fleurus 22 915 habitants, Chastre 7 728 habitants sur 31,6 km², Villers la Ville 11 114 habitants et La Bruyère 9 226 habitants.

Il y a 979 enfants âgés entre 3 et 12 ans domiciliés dans l'entité au 12 juin 2024, ce qui signifie que les enfants représentent 11,67% de la population.

Les écoles de l'entité comptabilisent 1 044 enfants au 15 janvier 2025.

Sur ces 1 044 élèves, 329 sont domiciliés en dehors de l'entité, soit 31,51 %.

Ecoles	Réseau	Nombre total d'enfants au 15 janvier 2025	Nombre d'enfants de l'entité de Sombreffe
Les 2 châtaigniers	Organisé	272	157
EC Tongrinne	Subventionné	154	123
EC Boignée	Subventionné	144	98
EC Ligny	Subventionné	100	83
Saint-Lambert	Libre	179	109
Saint-Laurent	Libre	195	145
Totaux		1044	715



Le service

2. Présentation de l'ATL dans le Service Cohésion sociale

La Commune de Sombrefe engage au sein du Service de la cohésion sociale un agent à temps plein dont la répartition des missions est la suivante :

- ½ temps pour assurer les fonctions de coordinateur ATL telles que prévues dans le décret.
- ½ temps essentiellement consacré aux missions Petite enfance et Enfance (Pack de bienvenue du nouveau-né, informations parents, milieux d'accueil, consultations ONE, activités du premier âge, relais ONE).

Cette répartition permet à l'agent, Fanny Defossez, d'avoir une vue globale de l'enfance sur le territoire et d'être ainsi l'interlocutrice privilégiée pour ces matières.

La Commune de Sombrefe a également un agent coordinateur des Centres de Vacances, Rudy Barbier. L'agent gère l'organisation des Plaines communales durant tout le mois de juillet chaque année. Il est également en charge des infrastructures sportives, ce qui fait de lui l'interlocuteur pour tous les clubs sportifs actifs dans l'entité. Il est enfin l'agent en charge des locations des salles, des prêts de matériel communal et des occupations du domaine public, ce qui en fait un interlocuteur privilégié pour l'ensemble des acteurs œuvrant sur le territoire communal.

Le Service est complété de Xavier Vonneche (½ temps animateur de l'Espace Public Numérique) ; de Loïc Scharroo (2/5 temps agent en charge, entre autres, de la culture, du tourisme, de la participation citoyenne); de Nicolas Dumont (agent en charge de la jeunesse, du Conseil Communal des Enfants et animateur à la PISQ); de Pascal Horsch (animateur à la Petite Infrastructure Sociale de Quartier à Ligny - PISQ); de Samuel Orru (Chef de service en charge, entre autres, du Plan de Cohésion sociale, des logements sociaux, du handicap, des aînés, des projets transversaux, des opérations de développement rural) et enfin de Cathy Thael (en charge du secrétariat du Service).

Fanny, Cathy, Rudy, Loïc et Samuel partagent la même aile dans le bâtiment de l'administration, ce qui leur permet de collaborer dans l'exercice de leurs fonctions.

La Commission Communale de l'Accueil



3. Composition de la CCA

La CCA de Sombreffe a été renouvelée début d'année 2025 à l'issue des élections communales du 13 octobre 2024.

EFFECTIF	SUPPLEANT
Composante 1 : Représentants du Conseil communal :	
Béatrice Plennevaux (Présidente)	Julie Tessier
Valérie Demoulin	Pierre-Yves Denis
Dominique Gilbert	Laurence Vandermeulen
Betty Hainaut	Françoise Halleux
Composante 2 : Représentants des établissements scolaires :	
Ecoles communales (Ingrid de Munck)	Ecoles communales (Tristan Jonville)
Ecole Libre Saint-Laurent (Laurence Mercier)	Ecole Libre Saint-Laurent (Sophie Brion)
Ecole des Deux Châtaigniers (Julie Troonen)	Ecole des Deux Châtaigniers (Natacha Van de Velde)
Ecole Libre Saint-Lambert (Aline Moulin)	Ecole Libre Saint-Lambert /
Composante 3 : Représentants des parents :	
La Ligue des familles (Andrée Labrassine-Lequeux)	/
AP école des Deux Châtaigniers (Caroline Detre)	AP école des Deux Châtaigniers (Daphné Noël)
AP de l'école communale de Ligny (Laurence Duchesne)	AP des écoles communales de Tongrinne et de Boignée (Boignée est juste une amicale festive)
AP de l'école St Laurent (Trop peu de membres actifs que pour venir en CCA)	Comité de parents de Saint- Lambert (est trop restreint que pour s'engager dans d'autres réunions)

Composante 4 : Représentants des opérateurs d'accueil :	
Oxyjeunes (Mehmet Kurt)	Oxyjeunes Nom encore à communiquer
Patro St Laurent (Matthieu Theys)	/
Plaines de jeux communales (Rudy Barbier)	/
Imaje (Laurence Diego Baragano)	Nathalie Vandeloise
Composante 5 : Représentants des associations :	
Asbl Samaravia (Fei-Lin Benoit)	Comité des Consultations de l'ONE Monique Focant
ASBL Saute Ruisseau (Carole Hubert)	La maison du bonheur (Marjorie Peiffer)
La PISQ (Nicolas Dumont)	/
IMAGIN'AMO (Marie Cozier)	IMAGIN'AMO Pierre Cantraine
Invités permanents sans voix délibérative :	
Coordinatrice ATL	Fanny Defossez
Province de Namur	Isabelle Vanesse
ONE	Karine Lytsolaridis
Plaines de jeux communales (Rudy Barbier)	/
Invités :	
Espace Livres Ligny	Françoise Dosogne
CPAS	Natalino Zara et Caroline Allard
32ème BW	Anne-Françoise Hermann
SBSLB	Sébastien Marlier
Les compagnons de Ligny	Louis Vallery et Romain Monfort



Partie Générale

1. Identité des opérateurs du programme CLE

Opérateurs communaux en lien avec l'enfance

Allée Château Chinon, 7
5140 SOMBREFFE

- Coordinatrice ATL – Fanny Defossez
071/11.70.05 – fanny.defossez@sombreffe.be

- Coordinateur du Centre de Vacances Communal –
Rudy Barbier
071/11.70.04 – rudy.barbier@sombreffe.be

- Petite Infrastructure Sociale de Quartier (Le spot)
Pascal Horsch et Nicolas Dumont
Rue Désiré Harzée via l'escalier ou ruelle du curé via le parking
0499/69.93.24 - lespot.pisq@sombreffe.be ;
pascal.horsch@sombreffe.be

- Conseils des Enfants et des Jeunes - Nicolas Dumont
- nicolas.dumont@sombreffe.be

Opérateur Centre de Vacances - OXYjeunes

Rue Albert 1er, 89
6240 FARCIENNES
Personne de contact : Mehmet Kurt
071/38.84.00 - m.kurt@oxyjeunes.be

Opérateur extrascolaire - PO Saint Laurent

Chaussée de Chastre, 8
5140 SOMBREFFE
Personne de contact et directrice de l'école: Laurence Mercier
081/63.32.30 et 071/88.82.99 -
direction5140@ecolesaintlaurent.be

Actif au sein de l'établissement scolaire suivant :

- Ecole Saint-Laurent de Sombreffe (une collaboration avec IMAJE est actuellement en réflexion)

Opérateur extrascolaire - IMAJE

Rue Albert 1er, 9
5380 NOVILLE-LES-BOIS
Personne de contact : Laurence Diego Baragano
0471/67.20.15 et 081/24.07.99
- laurence.diegobaragano@imaje-interco.be

Actif au sein des établissements scolaires suivants :

- Ecole communale de Tongrinne
Rue Maréchal Juin, 3
5140 TONGRINNE

Directrice : Ingrid de Munck 071/85.21.54 -
ingrid.demunck@ec.sombreffe.be

- Ecole communale de Boignée
Rue des Ecoles, 89
5140 BOIGNEE

071/88.99.25

- Ecole communale de Ligny
Rue Haute, 12
5140 LIGNY

071/88.77.75
Directeur : Tristan Jonville
071/88.77.75 – direction.ecoles@sombreffe.be

- Ecole libre Saint-Lambert de Ligny
Rue Haute, 8
5140 LIGNY

Directrice : Aline Moulin
071/88.75.74 - direction@ecolesaintlambertligny.be



Partenaires

2. Présentation des partenaires de l'ATL

Nous pouvons compter l'ensemble des membres de la CCA comme partenaires actifs.

Dont l'offre ATL non agréée :

- « Garderie », « activités extrascolaires » et « école des devoirs » de l'école de WBE Wallonie-Bruxelles Enseignement "Les Deux Châtaigniers"

Chaussée de Nivelles, 79/81

5140 SOMBREFFE

Directrice : Julie Troonen

071/88.81.86 (Garderie : 0472/06.24.29) - directionefcfsombreffe@gmail.com





Les besoins

3. Besoins d'accueil mis en évidence grâce à l'état des lieux

Cette analyse s'appuie sur :

- L'état des lieux présenté et approuvé le 3 octobre 2024 par la Commission Communale de l'Accueil.
- L'évaluation du programme CLE précédent.

Elle a pour but de faire évoluer le secteur de l'accueil extrascolaire dans l'entité de Sombrefe, en tenant compte de la réalité du terrain.

En CCA, nous avons évoqué le fait que cette analyse ne pouvait pas être la seule base de travail pour dégager les objectifs du programme CLE 2025-2030. Une des raisons est que peu d'opérateurs ont répondu aux questionnaires, ce qui ne représente donc pas un échantillon représentatif de tous les opérateurs de l'entité. L'ensemble de la CCA a pu ainsi faire remonter les réalités de terrain des opérateurs d'accueil qu'ils sont et qu'ils représentent.

Les besoins identifiés comme prioritaires sont les suivants :

• L'information

On identifie un besoin prioritaire de visibilité des canaux d'information pour sensibiliser au concept d'accueil temps libre, pour informer les familles de l'offre ATL mais aussi pour aviser les opérateurs et les mandataires des législations sectorielles.

• L'offre d'activités

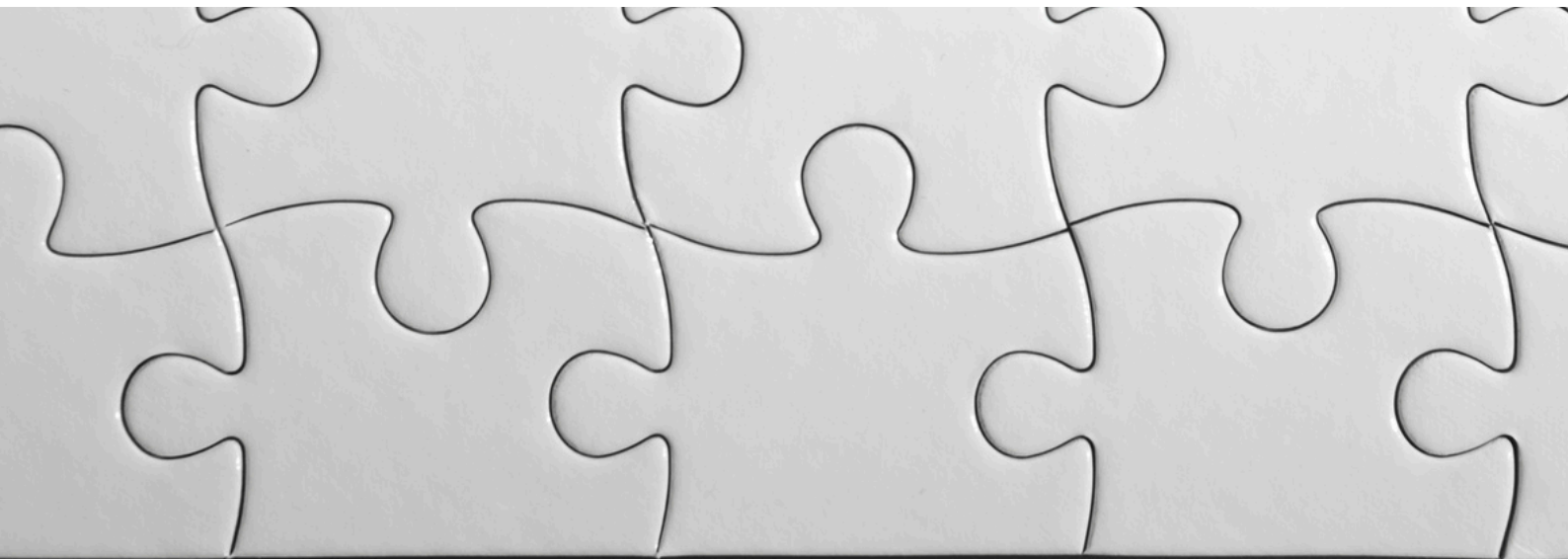
Ce besoin se décline dans le contenu, les tranches d'âge, l'accessibilité et la répartition géographique.

Il y a un besoin de maintenir et renforcer les offres existantes de Centre de Vacances et de diversifier/innover/élargir l'offre sportive et artistique.

Il est constaté un manque d'offre pour les catégories d'âge en-dessous de 6 ans et au-delà de 10 ans. L'accueil des plus petits nécessite des moyens financiers, techniques et matériels : puériculture, local de sieste... Les opérateurs sont également confrontés à la difficulté de recruter du personnel qualifié pour cette tranche d'âge. Par ailleurs, il y a encore une difficulté de comprendre les envies et besoins des préadolescents.

Besoin de garantir l'accessibilité à des activités de qualité quel que soit le prix. Les tarifs devraient être adaptés selon le nombre d'enfants pour favoriser l'accessibilité (accessibilité géographique, accessibilité financière et horaire au plus proche des horaires des parents ou aide à la mobilité sécurisée des enfants.)

Répartir l'offre dans les villages ou faciliter la mobilité est un besoin à rencontrer. Les débats pour la mise en œuvre de déplacements des enfants ont d'ores et déjà fait apparaître beaucoup de contraintes (transferts vers le site, temps perdu, impact pour les petits...). La mobilité des personnes organisatrices vers les lieux d'accueil existants est donc une seconde piste.



Les autres besoins à rencontrer sont les suivants :

Les horaires

Il y a un besoin d'adaptation ou de simplification des horaires demandé par les familles (parents qui travaillent et ont des trajets); toutefois cela doit rester en équilibre avec le respect des capacités des opérateurs.

Les locaux intérieurs et espaces extérieurs

Un besoin d'accueil qualitatif dans des espaces aménagés et sécurisés est constaté. Il concerne plus spécifiquement : La reconnaissance d'opérateurs, la formation et les normes d'encadrement. Le renforcement des équipes aux moments opportuns. La reconnaissance des métiers et des travailleurs de l'ATL. La sensibilisation des opérateurs à l'accueil d'enfants à besoins spécifiques.

Le besoin de locaux adaptés à tous les enfants reste bien présent

Aménagement d'espaces dédiés : âges, type d'activités, délimitations, besoins des petits, rénovation des cours de récréation (niveau, peinture de zones, modules de jeux, jeux peints au sol, parking vélo à chaque école, etc). Les dimensions des locaux intérieurs sont trop petites par rapport au nombre d'enfants pour certains accueils extrascolaires. Manque de locaux pour les Mouvements de jeunesse. Espaces extérieurs sécurisés : un nombre suffisant d'encadrants dans la cour de récréation.

Le matériel

Les opérateurs réalisent tous, de façon continue, des achats, le renouvellement et la diversification de leur matériel d'activité sur base des besoins des publics. Toutefois, ces fournitures d'activité ont besoin de lieux de matériel de stockage et d'entretien pour sa préservation.

Il y a également un besoin de mobilisation et de formation des utilisateurs du matériel didactique.

La formation, la coordination et les partenariats

Besoins de collaborations entre les partenaires et de formations qualitatives et inclusives. Et plus spécifiquement, besoin de trouver des leviers motivationnels et de gestion des remplacements.

Besoin de pouvoir répondre aux inquiétudes des opérateurs sur les réformes du temps scolaire et l'évolution du décret ATL.

Besoin de partager les programmes d'activités de chaque opérateur, y compris de l'académie, pour répondre au besoin prioritaire d'informations des familles.



Les objectifs

4. Objectifs du Programme CLE 2025-2030

Informar les familles de l'offre d'activités temps libre existante sur le territoire communal :

Renforcer la visibilité des offres existantes sur le territoire par la brochure, le répertoire, les outils numériques et **un affichage sur les sites** d'accueil temps libre (exemple espace d'affichage extérieur avec vue depuis la rue au Centre Communal de Ligny, le Complexe Sportif de Sombreffe, l'Académie, les écoles, le musée, à la Maison Multiservice, etc.)

Tout opérateur proposant des Activités Temps Libre pour les enfants et sollicitant l'occupation des locaux communaux s'engage à fournir les informations nécessaires pour que l'administration communale fasse la communication de cette activité, si elle le souhaite. Les services de l'Administration **pourraient intégrer** cet aspect lié à **la communication dans ces contrats de location** et conventions.

Concevoir un **répertoire ATL** en actualisant l'annuaire communal et le diffuser biannuellement via les différents opérateurs.

Développer un soutien aux familles et aux opérateurs pour l'accessibilité aux accueils temps libre reconnus et répondant au code qualité de l'accueil :

En renforçant les plaines communales (excursions, accessibilité aux plus jeunes, programme ado, partenariat, mobilité des enfants...)

En envisageant de former les jeunes qui souhaitent travailler dans le secteur de l'enfance et de la jeunesse (baby sitting, animateurs brevetés...),

Et en poursuivant la formation des accueillants.es extrascolaires, responsables de projet, animateurs et encadrants.es des temps de midi de tous réseaux.

Construire avec les opérateurs les modalités de temps de présentation des opérateurs / découvertes d'activités et de la coordination ATL à tous les enfants et aux familles.

Que ce soit, par exemple, présenter aux enfants et aux familles, dans chaque école, les différentes activités, avec l'aide des opérateurs, en concertation avec les membres de la CCA.



Les objectifs

Travailler sur la cohérence de l'offre ATL.

Encourager la création de nouvelles **activités pour les enfants en bas âge** (notamment pour les enfants « qui ne sont pas encore propres ») :

Nous souhaitons que des activités puissent être proposées aux tout petits. Ces activités pourraient cibler à la fois le secteur de la petite enfance et les enfants jusqu'à 6 ans avec des animations d'éveil.

Encourager et soutenir la création d'activités pour les pré-adolescents (10-15 ans). Un des moyens que les membres de la CCA comptent mettre en œuvre pour atteindre cet objectif est de faire évoluer la communication visant ces publics.

Redynamiser les partenariats

Mettre en avant les PAD (Subside de Partenariat pour les congés scolaires d'automne et de détente) via une communication et un soutien à la coordination des partenaires en vue de développer des activités dans les villages où l'offre est plus faible. Cela aurait potentiellement un impact positif pour répondre aux besoins actuels de mobilité et d'accessibilité géographique.

Valoriser (via la formation et la communication) **et faire évoluer le matériel didactique partagé** (malles ATL) auprès des utilisateurs non-touchés.

Poursuivre l'organisation d'un Conseil Communal des Enfants :

Le service Cohésion sociale a également dans ces missions l'organisation du **Conseil des Jeunes** et du Conseil Communal des Enfants. Dans le cadre de ce dernier et à raison d'une réunion par mois, les élèves de 5^e et 6^e année de chaque école ont la possibilité de développer des projets citoyens pour le bien de tous les enfants de l'entité. L'échevine de l'ATL a le CCE dans ses matières et participe activement aux réunions des petits conseillers. Une fois par année scolaire, les élections sont organisées au sein de chaque école et sont suivies d'une installation officielle, en bonne et due forme, à l'Administration communale en présence d'invités.

Poursuivre la participation de la Commune à l'opération Place aux Enfants.

A Sombreffe, Place aux enfants est organisé par la coordinatrice ATL avec le soutien logistique et organisationnel des services Cohésion sociale, Affaires générales et Cadre de vie ainsi que des membres de la CCA. Des « tout-cartables » sont distribués dans les écoles, mais aussi, la coordinatrice ATL passe dans chaque classe. Ainsi, tous les enfants de la 3^e à la 6^e année sont invités à vivre cette journée d'activité gratuitement, repas et goûter compris.



Les collaborations

5. Modalités de collaborations et partenariats

Partenariat entre la commune et les opérateurs de l'accueil :

Suite au Décret ATL de 2003, la Commune a signé une convention avec l'ONE et a engagé une coordinatrice ATL à mi-temps. Les missions de la coordinatrice sont les suivantes :

- Le soutien à la Commune, en apportant sa collaboration aux membres du Collège communal en charge de cette matière, dans la mise en œuvre et la dynamisation de la coordination ATL ;
- Le soutien aux opérateurs de l'accueil dans le développement de la qualité de l'accueil, par des actions de sensibilisation, d'accompagnement, d'information ;
- L'information aux familles ;
- Le soutien au développement d'une politique cohérente pour l'ATL sur le territoire de la Commune ;
- Le secrétariat et la dynamique d'au minima deux CCA annuelles ;
- L'organisation de Place aux enfants ;
- L'organisation de séances de kiddynotes par les Jeunesses Musicales.

Partenariat entre la Commune, les opérateurs et les écoles :

L'accueil extrascolaire IMAJE est organisé en parfaite collaboration entre l'Administration communale, les écoles communales et l'école libre Saint-Lambert.

En effet, les services Enseignements, Entretien, RH et ATL veillent à la bonne organisation des accueils sur le plan administratif. Au niveau pratique, les cours de récréation et les locaux occupés durant l'accueil sont les réfectoires. Un partage des lieux s'effectue donc entre les enseignants.es, le personnel en charge des repas de midi et les accueillants.es extrascolaires.

A Ligny, les élèves de l'école Saint-Lambert rejoignent ceux de l'école communale au sein du réfectoire de cette dernière. Les écoles étant voisines, le déplacement se fait aisément à pied.

A Sombreffe, un partenariat entre IMAJE, le PO de l'école Saint-Laurent et la Commune est actuellement en réflexion pour septembre 2025.

De plus, une convention de collaboration relative à l'organisation d'un **centre de vacances** (stages) pendant les congés scolaires a été signée entre la Commune et l'asbl **OXYJeunes** depuis 2014.

Dans le cadre de cette convention, des semaines d'animation sont proposées aux enfants âgés de 3 à 12 ans pendant les congés de détente, printemps, automne ainsi que 3 semaines au mois d'août. Ces plaines s'inscrivent dans une volonté d'offrir aux enfants et aux parents une continuité des plaines communales organisées en juillet. Une attention particulière est apportée à l'accessibilité financière, à la qualité du personnel d'animation et à la diversité des activités proposées. La Commune octroie la gratuité de l'occupation des locaux et leur nettoyage à l'eau. Des rencontres d'état des lieux et d'évaluations sont organisées entre le coordinateur du stage et la coordination ATL régulièrement.

Une collaboration entre la Direction de l'école de Tongrinne et ATL permet donc que l'activité se déploie dans des conditions optimales tout en préservant les locaux scolaires.



Partenariat entre les associations et les écoles :

Des partenariats avec l'Espace Livres de Ligny, l'EPN de Ligny, comme précédemment, pourraient être relancés.

Par ailleurs, une collaboration entre les écoles de l'entité et l'**Académie des Beaux-Arts de Taminés** – section de Sombreffe – permet que divers cours soient donnés chaque semaine dans les locaux des écoles communales de Tongrinne et de Ligny ainsi que dans les locaux de l'école des 2 Châtaigniers et de l'école Saint-Laurent. Après les heures scolaires, les enfants peuvent donc suivre différentes leçons musicales comme la diction, la déclamation, les percussions, la formation musicale, la danse, etc.

D'autres cours sont également organisés à l'Académie de musique de Sombreffe et au Complexe sportif.

Partenariat entre la commune, les opérateurs, les associations et les écoles :

Les opérateurs de l'accueil ainsi que les associations et les écoles se rencontrent principalement lors des Commissions Communales de l'Accueil, mais ce partenariat est souvent élargi à travers des outils de communication. C'est l'occasion d'informer les partenaires des activités en cours ou en projet, de réfléchir à l'utilisation des moyens éventuels octroyés, à l'amélioration de l'accueil extrascolaire sur le territoire communal, etc. Lors du dernier rapport d'activités présenté en CCA, la coordinatrice a informé qu'il serait très riche que les membres de la CCA puissent échanger sur les activités qu'ils réalisent, leurs avancées, leurs réussites et leurs freins en leur octroyant un espace disponible dans chaque rapport d'activités et lors de chaque rencontre de la CCA.

Dans le cadre des autres missions (petite enfance) de Fanny Defossez, une collaboration avec les Jeunesses musicales a pu être relancée afin de permettre aux familles d'avoir une offre d'éveil musical, pour les enfants de 0 à 6 ans, sur l'entité.

Partenariat Automne - Détente (PAD) :

Le Partenariat Automne Détente (PAD) vise à soutenir les opérateurs Centres de Vacances et/ou Accueil ExtraScolaire qui souhaitent élargir l'offre d'accueil durant les nouvelles périodes de vacances (automne et détente), en partenariat. Celui-ci est établi avec une autre structure (culturelle, jeunesse, sportive, extrascolaire, etc.), agréée ou non, pour organiser des activités durant les vacances.

Dans le cadre du programme CLE (PCLE), ces partenariats devront être approuvés en CCA.

Actuellement, **il n'y a pas de PAD sur Sombreffe** car le besoin est en partie couvert par la convention de collaboration avec OXYjeunes.

Les modalités et les moyens



6. Modalités d'informations

Depuis 2023, les familles reçoivent, via les membres de la CCA et l'Administration, la **brochure ATL** rédigée par la Coordinatrice sur base des informations des opérateurs.

De même, est actuellement **en chantier un répertoire** de l'offre d'activités disponibles sur le territoire communal.

La création de ce répertoire et la continuité des brochures figurent à nouveau dans les objectifs de ce programme CLE.

Les familles et les opérateurs disposent également de l'information via le **site internet et la page Facebook de la Commune**.

De plus, la coordination ATL rédige un ou plusieurs articles lors de la parution du **bulletin communal**. Les bulletins communaux sont distribués en toute-boîte auprès de chaque citoyen bimestriellement.

PROVINCE DE NAMUR
ARRONDISSEMENT DE NAMUR



ADMINISTRATION COMMUNALE
DE
SOMBREFFE
5140

7. Modalités de répartition budgétaire

La Commune de Sombreffe, dans le but de développer le secteur ATL, prend en charge :

- L'engagement d'un mi-temps de coordination ATL.
- Une partie de la formation d'animateurs et coordinateurs de plaine de jeux de Sombreffe.
- Toute l'organisation des plaines de vacances, organisées pendant 3 semaines au mois de juillet. Le tarif demandé aux parents est loin de couvrir les frais réels occasionnés (frais de fonctionnement, salaire des moniteurs...).
- Les dépenses liées à l'organisation de l'opération Place aux Enfants, au Conseil Communal des Enfants, aux brochures ATL, aux malles ATL ainsi que les frais d'autres projets qui varient selon les plans d'action.
- Dans le cadre de la signature des conventions de collaborations, les locaux communaux sont mis à la disposition des opérateurs de terrain (associations culturelles ou sportives), soit avec une gratuité car l'activité est organisée pour la commune (Jeunesses musicales), soit avec un subventionnement en plus de la gratuité (IMAJE – extrascolaires), soit avec des réductions significatives pour les opérateurs sombreffois (-1/3 du prix) et encore d'avantage pour ceux qui proposent des activités aux moins de 18 ans (-2/3 du prix).
- Dans le cadre du Centre de Vacances organisé avec OXYjeunes, en plus de la gratuité de location, de la promotion, les frais d'entretien et de chauffage des locaux sont pris en charge par la commune.
- Il en va de même, dans le cadre de l'éveil culturel et musical pour l'Académie, les jeunesses musicales et Samaravia.

Annexes

- Tableau de synthèse des opérateurs d'accueil reconnus / agréés

Les lieux d'accueil reconnus / agréés qui participent au programme CLE et y annexent leur projet d'accueil et règlement :

- Service extrascolaire de l'Ecole Libre Saint-Laurent
- Service extrascolaire Intercommunale des Mode d'Accueil pour Jeunes Enfants (IMAJE)
- Commune de Sombrefe (Plaines de jeux / Centre de Vacances)
- Centre de Vacances avec OXYJeunes



Tableau de synthèse

Commune de (Renouvellement CLE) 15/04/2025

04/11/2025

n° opérateur CLE distinction selon le lieu d'accueil	forme juridique	PO (nom et adresse)	Sorte d'activités	N°compte bancaire du PO.	lieu d'accueil (classés par PO)	horaire semaine (hors mercredi)	taux encadrement	horaire mercredi	encadrement mercredi	PPP	personnel d'accueil (nombre et titre)	d'acceptation joint	insertion dans un processus de formation continue	subvention agréée	
1a	Commune	Allée de Château-Chinon, 7 - 5140 Sombreffe	plaine de jeux 2,5-6 ans plaine de jeux 7-15 ans	000-0050315-69	Site de Tongrinne : Rue du Maréchal Juin, 3 - 5140 Tongrinne Site de Sombreffe : Allée de Château-Chinon, 6 - 5140 Sombreffe	7h-9h00-16h00-18h 7h-9h00-16h00-18h	1 pour 8 1 pour 12	7h-9h00-16h00-18h 7h-9h00-16h00-18h	1 pour 8 1 pour 12	40€/5j 40€/5j	qualifié.8: non qualifié.19 qualifié.8: non qualifié.19	oui oui	oui oui	oui oui	CATL et CDV
2a	IMAJE	Rue Albert 1er, 9 - 5380 Noville-Les-Bois	Accueil extrascolaire à Boinée	636-4111101-77	Ecole communale - rue des Ecoles, 89 à 5140 Boinée	7h-18h30-19h30 7h-18h30-19h30	1 pour 18	12h00-18h30	1 pour 8 ou 12	0,80 à 6 €*	qualifié : 2 éducateurs A2	oui	oui	non	oui
2b			Accueil extrascolaire à Ligny		Ecole communale - rue Haute, 12 à 5140 Ligny	7h-18h30-19h30-1	1 pour 18	12h00-18h30	1 pour 8 ou 12	0,80 à 6 €*	qualifié : 2 éducateurs A2	oui	oui	non	AES1 et 2
2c			Accueil extrascolaire à Tongrinne		Ecole communale - rue Maréchal Juin, 3 à 5140 Tongrinne	7h-18h30-19h30-1	1 pour 18	12h00-18h30	1 pour 8 ou 12	0,80 à 6 €*2	qualifié : 2 à 3 éducateurs A2	oui	oui	non	oui
3	Oxyjeunes	Rue Albert 1er 89, 6240 Farciennes	Centre de vacances	260-0169555-68	Site de Tongrinne - Rue du Maréchal Juin, 3 - 5140 Tongrinne	8h-9h-16h-17h	1 pour 8 ou 12	8h-9h-16h-17h	1 pour 8 ou 12	80 €/5j 75 €/12h	qualifié : animateurs ROI ou PP brevetés	oui non	oui	oui	AES1 et CDV
4	Le Pouvoir Organisateur de l'Ecole libre subventionnée Saint-Laurent à Sombreffe	Chaussée de Chastre 8, 5140 Sombreffe	Garderie extrascolaire	BE34 7326 2327 7490	Chaussée de Chastre, 8 - 5140 Sombreffe	7h00-8h15 et 15h45-18h00	1 pour 15	12h15-17h30	1 pour 15	0,35€/15min	qualifié: instituteur ou animateur ou extrascolaire en cours de remise à niveau pour les formations	oui	oui mais en cours de remise à niveau	non	AES1
					*1 Flexibilité possible sur justificatifs : pour un horaire pouvant débuter à 6h30 ou terminer à 19h						*2 selon le nombre d'enfants à charge, les jours et la durée de fréquentation				

2. Fiche de chaque opérateur

Accueil extrascolaire Saint Laurent

Coordonnées :

Pouvoir Organisateur de l'Ecole Libre Subventionnée
Saint-Laurent à Sombreffe
Chaussée de Chastre 8,
5140 SOMBREFFE
071/88.82.99

Forme juridique :

ASBL

Numéro de compte bancaire :

BE34 73262327 7490

Responsable :

Madame Laurence Mercier, Directrice

Offre et activités d'accueil :

Garderie extrascolaire à l'école libre Saint-Laurent de Sombreffe.

Nombre d'enfants accueillis + âge :

Entre 26 et 94 enfants âgés de 2,5 à 12 ans.

Taux d'encadrement pratiqué et qualification :

1 pour 15.

Madame Mercier a entamé la remise à niveau des formations de l'équipe extrascolaire.

Montant des participations financières des parents :

0,35 € par quart d'heure.

Subventions perçues :

Fédération Wallonie Bruxelles

Actif au sein de l'établissement scolaire suivant :

- Ecole Saint-Laurent de Sombreffe

Chaussée de Chastre, 8

5140 SOMBREFFE

Directrice : Laurence Mercier

071/88.82.99 - direction5140@ecolesaintlaurent.be



Accueil extrascolaire avec IMAJE

Coordonnées :

IMAJE
Rue Albert 1er, 9
5380 NOVILLE-LES-BOIS
081/40.91.70

Forme juridique :

ASBL

Numéro de compte bancaire :

BE73 3631 5971 2560

Responsable :

Madame Georgery, Secrétaire générale

Offre et activités d'accueil :

Accueil extrascolaire dans les écoles de Ligny, Tongrinne et Boignée

Nombre d'enfants accueillis + âge :

Entre 24 et 68 enfants de 2,5 à 12 ans.

Taux d'encadrement pratiqué et qualification :

Durée de l'accueil	Age des enfants	1 accueillant(e) par tranche entamée de :
Moins de 3h consécutives ou après l'école jusqu'à 19h	3 - 12 ans	18 enfants
Plus de 3h, en dehors de l'école	Moins de 6 ans	8 enfants
	6 ans et plus	12 enfants

Le personnel est formé.

Montant des participations financières des parents :

	MATIN	SOIR	SOIR	SOIR	MERCREDI			JOURNÉE PÉDAGOGIQUE
		-1h	+1h	+2h	-1h	-3h	+3h	
1 enfant à charge	1,50 €	1,50 €	2,70 €	3,70 €	1,50 €	4,00 €	6,00 €	10,00 €
2 enfants à charge	1,10 €	1,10 €	2,20 €	3,20 €	1,00 €	3,00 €	4,50 €	7,50 €
3 enfants à charge et plus	0,80 €	0,80 €	1,90 €	2,90 €	0,80 €	2,50 €	3,50 €	6,00 €
Pénalité en cas de non-respect de l'accueil flexible le matin	1,00 €							

Subventions perçues :

Fédération Wallonie-Bruxelles

Actif au sein des établissements scolaires suivants :

- Ecole communale de Tongrinne

Rue Maréchal Juin, 3
5140 TONGRINNE
071/88.87.10
Directrice : Ingrid de Munk

- Ecole communale de Boignée

Rue des Ecoles, 89
5140 BOIGNEE
071/88.92.25

- Ecole communale de Ligny

Rue Haute, 12
5140 LIGNY
071/88.77.75
Directeur des écoles communales de Ligny et de Boignée :
Tristan Jonville
071/88.77.75 – direction.ecoles@sombreffe.be

- Ecole libre Saint-Lambert de Ligny

Rue Haute, 8
5140 LIGNY
Directrice : Aline Moulin
071/88.75.74 - Direction@ecolesaintlambertligny.be



Centre de Vacances Communal

Coordonnées :

Plaine de jeux de Sombreffe
Rudy Barbier
rudy.barbier@sombreffe.be
Allée Château Chinon, 5
5140 SOMBREFFE
071/11.70.05

Forme juridique :

Pouvoir public – Administration Communale

Numéro de compte bancaire :

000-0050315-69

Responsable :

Rudy Barbier, Coordinateur

Offre et activités d'accueil :

Plaine communale durant le mois de juillet

Nombre d'enfants accueillis + âge :

En moyenne, 150 enfants par jour de 2 ans ½ à 15 ans.

Taux d'encadrement pratiqué et qualification :

1 pour 8 (Tongrinne) et 1 pour 12 (Sombreffe)

Animateurs et coordinateurs brevetés + animateurs non brevetés

Montant des participations financières des parents :

40€/semaine.

Subventions perçues :

Fédération Wallonie-Bruxelles

Horaires :

Activités : 9h00-16h00

Accueil : 7h-9h00

16h00-18h00

Centre de Vacances avec OXYjeunes

Coordonnées :

Asbl OXYJeunes
Rue Albert 1^{er},
6240 FARCIENNES
071/38.84.00

Forme juridique :

ASBL

Numéro de compte bancaire :

260-0169555-68

Responsable :

Audrey Jacmart, Secrétaire générale.

Offre et activités d'accueil :

Centres de vacances (activités lors de congés d'automne, détente, printemps et 3 semaines en août)

Nombre d'enfants accueillis + âge :

Entre 25 et 50 enfants de 3 à 12 ans

Taux d'encadrement pratiqué et qualification :

1 animateur breveté pour 8 enfants de moins de 6 ans et

1 animateur breveté pour 12 enfants de 6 ans et plus

Montant des participations financières des parents :

80€ /semaine et 75€ / semaine àpd du second enfant.

Subventions perçues :

Fédération Wallonie Bruxelles

Horaires :

Activités : 9h00-16h00

Accueil : 8h-9h00

16h00-17h30

PLAINE DE
JEUX
5140

